
Procès-verbal
C.E.P.
du 7 novembre 2016.

Etaients présents :

GERARD Claudy	Président de province
NEYMAN Michel	Président Administratif de province
FOULON Frank	Président Sportif de province
MUTSERS Luc	Trésorier de province
ABEELS Willi	Administrateur de province
GERARD Jean-Luc	Administrateur de province
HEYLIGEN Raymond	Administrateur de province
BEBERMANS Louis	Administrateur de province
MIGNON Fabrice	Secrétaire
CHRISTIAENS Emile	Candidat Administrateur - Observateur

Absent :

Excusés :

HANSEN Michaël	Administrateur de province
LONEUX Martine	Administratrice de province

ORDRE DU JOUR

- I. Approbation du procès-verbal C.E.P. du 03-10-2016.
- II. C.H.P.L. 2016 - 2017.
- III. CH National & Fédéral.
- IV. Administratif.
- V. Régionales.
- VI. Calendrier Fédéral été 2017.
- VII. Secrétariat.
- VIII. To Do List.
- IX. Coupe 2016 - 2017.
- X. Divers

La séance est ouverte à 19h30, sous la présidence de Claudy GERARD, Président de province, qui remercie les administrateurs de leur présence.

I. Approbation du procès-verbal C.E.P du 03-10-2016.

Le Président invite les administrateurs à émettre leurs éventuelles remarques sur le P.V. du 03 octobre 2016.

Le P.S. informe d'une erreur au point V du P.V. Il faut lire P.S. et non P.A.

Le secrétaire rectifiera le P.V. et publiera la dernière version sur le site de province (menu réservé aux administrateurs).

Aucune autre remarque n'est signalée et le P.V. est approuvé à l'unanimité.

II. C.H.P.L. 2016 - 2017.

Problème soulevé par B09 – demande de changement de liste des 9 d'un joueur (TREFOIS Thierry).

Il est décidé qu'aucune dérogation ne sera accordée pour ce joueur.

Le secrétaire informera Martine LONEUX (B09) de la décision par retour de mail.

Affaire B41 – PC Moha (rencontre de CHPL du 21/10/2016 B.A.S. - Moha 1)

Le secrétaire résume cette affaire en donnant lecture du mail du trésorier provincial présent lors des faits. **(Annexe 1)**
Celui-ci relate les faits constatés lors de cette rencontre et informe qu'il ne pouvait passer sous silence ce genre de faits.
Le secrétaire donne lecture d'un courrier recommandé envoyé à la demande du P.A. et en accord avec le P et le P.S. au président du B41 – PC Moha **(Annexe 2)**

Le secrétaire informe également d'une communication téléphonique reçue du président du B41 – PC Moha au lendemain de l'envoi du pli recommandé où ce dernier reconnaît que le comportement de ses membres est inadmissible, qu'il est désabusé et qu'il s'en excuse.

Il explique qu'une réunion d'urgence aura lieu avec le responsable et les joueurs de cette équipe pour une sérieuse mise au point. Il indique aussi qu'il comprendrait que dans ce genre d'affaire, le ou les joueurs incriminés soient suspendus par la province.

Le Président de province prend la parole et indique qu'il approuve que Luc MUTSERS dénonce les faits constatés lors de cette rencontre et trouve qu'il est de notre devoir en tant que responsable provincial de le faire.

Le secrétaire donne lecture d'un courrier reçu du secrétaire du B41 – PC Moha (GENICOT Jean-Luc) **(Annexe 3)** en réponse au recommandé du 25 octobre 2016.

Le P.A. - Indique que ce club ne répond pas vraiment à la teneur du recommandé et trouve même qu'il est en opposition avec l'entretien téléphonique entre son président et le secrétaire provincial.

Le Président – Quels sont les joueurs incriminés ? B41 ne donne pas vraiment la réponse et constate que les responsables de ce club n'aident pas vraiment le C.H.P.L. malgré les propos tenus avec le secrétaire lors de la communication téléphonique.

Le P.S. – Informe que si nous devons en arriver à une décision plus stricte, l'exclusion de l'équipe 1 lui semblerait un peu excessive.

En conséquence, le P.A. propose de répondre à ce courrier qui sera référencé et envoyé par le secrétariat.

Le P.A. indique également qu'il semble que ce genre de faits se soit répété lors de la rencontre de championnat suivante (Huy – Moha) et que dans ces conditions, le courrier qu'il rédigera sera d'autant plus formel.

Dans cette affaire, Emile CHRISTIAENS, responsable de l'équipe de Moha, informe que le joueur incriminé LEGAYE Cédric (licence : 13527) sera suspendu par le club pour 2 rencontres (les 18 & 25 novembre 2016).

Il nous signale aussi que lors de la rencontre suivante (Huy – Moha) des menaces ont été proférées à son encontre par le joueur BARBIER Cédric et qu'il déposera plainte. Affaire à suivre...

Remarques de Raymond HEYLIGEN.

- a. Je ne sais pas ce qu'il se passe à Moha mais je signale que suite à la rencontre Moha3 – Embourg 4 du 14/10/2016, une plainte en justice a été déposée.

Réponse comité : rien n'a été signalé sur la feuille de match et en conséquence, aucune décision à prendre en C.E.P.

- b. Rencontre Oreye1 – Omal2 en division 4

Selon le secrétaire de Oreye, un joueur inscrit dans la liste des 9 de Omal1 aurait participé à cette rencontre.

Réponse comité : rien de répréhensible n'a été constaté.

- c. Constatation est faite pour B40 en plus de 50 ans que Claudy LURKIN a inscrit un joueur avec le n° de licence d'un autre joueur et ce, 2 semaines d'affilées.

Réponse comité : application des amendes (2 * 7.50€)

Rencontre Division 11 Pepinster – Soumagne du 28 octobre 2016.

Suite au rapport sur la feuille de match, une plainte concernant le joueur BAAR Jean-Vincent (licence n° : 4838) a été déposée pour insultes et rouspétances vis-à-vis des adversaires. Le P.A. prendra contact avec un responsable du club (Michaël HANSEN) pour d'abord voir si l'intéressé présenterait des problèmes de santé et dans la négative, de le rappeler à l'ordre pour son comportement et de l'informer des règles élémentaires de politesse.

Affaire B13 – B.A.S. (rencontre de CHPL + 50 ans du 26/10/2016 BAS1 – CAPRI1)

Il semblerait, selon toute vraisemblance (suite à des propos ayant été rapportés par plusieurs joueurs de la province), que lors de cette rencontre des coups entre co-équipiers, REDZEP Sain licence : 1336 et DI PROSSIMO Mario licence : 4316 du B13 – PC BAS, aient été échangés.

Le Président : Il faut éradiquer tous ces genres de comportement et pour cela, il faut prendre des sanctions.

Le P.A. : un courrier adressé aux responsables du club sera rédigé par mes soins et ensuite envoyé après avoir été référencé, par le secrétariat.

Affaire à suivre...

Remarque P.S.

Le P.S. fait remarquer que malgré tout cela, nous ne pouvons que nous réjouir du bon fonctionnement de notre comité. Tous les résultats et classements du C.H.P.L. parviennent aux clubs dans des délais raisonnables suite au bon travail effectué. Toutes les structures de province sont bien en place. Chacun connaît son rôle. Félicitations à tous !

III. CH National & Fédéral.

Transmission hebdomadaire des résultats.

Les résultats des championnats d'hiver pour le « National » et le « Fédéral » ne nous parvenant pas régulièrement, le P.S. propose d'envoyer un courriel à tous les clubs de la province informant de ce fait et que par conséquent, nous ne pouvons les envoyer hebdomadairement ni les publier sur le site provincial.

IV. Administratif.

Réélection Mandat R.O.I.

Le P.A. a revu tout le texte du ROI provincial.

Il informe que les remises de mandat (sortants rééligibles) sont prévues selon le « tour cyclique ».

Date A.G. Ordinaire de province.

La date du 21 janvier 2017 est arrêtée pour L'A.G. Statutaire Ordinaire de province.

Un courrier pour les candidatures à l'organisation de cette A.G. sera rédigé, référencé et envoyé aux clubs par le secrétaire de province. La date butoir pour ces candidatures est fixée au 05/12/2016, veille de la prochaine réunion C.E.P. où sera désigné le club ayant déposé sa candidature.

Candidatures administrateurs de province.

Le secrétaire enverra un courrier aux clubs de la province pour signifier que les candidatures pour le poste d'administrateur de province devront nous parvenir pour le 5/12/2016, date butoir et veille de la réunion C.E.P. du 06/12/2016. Il signifiera également dans ce courrier les obligations des candidats.

Interpellations pour A.G. Ordinaire du 21 janvier 2017.

Il est rappelé que les interpellations doivent nous parvenir pour le 5/12/2016.

Aucun rappel ne sera envoyé aux clubs. En effet en date du 4/10/2016, un courriel a été envoyé aux clubs rappelant la procédure à suivre et indiquant qu'un nouveau formulaire avait été publié sur le site de province. **(Annexe 4)**

Ordre du jour pour A.G. Statutaire Ordinaire du 21 janvier 2017.

Lors de la réunion C.E.P. du 6 décembre 2016, l'ordre du jour de l'A.G. du 21 janvier 2017 sera établi.

Le trésorier fournira à cet effet un compte-rendu des comptes pour l'année 2016.

Les interpellations seront traitées en vue de l'A.G.

La cellule sportive établira la liste des récompensés pour l'année 2016.

Un courrier reprenant toutes ces informations utiles et nécessaires sera envoyé aux clubs et comme prévu dans les statuts, au moins 1 mois avant la date de l'A.G.

Clôture compte Bpost.

Afin de clôturer définitivement ce compte, le secrétaire a transmis au trésorier un formulaire de changement de poste qui devra être signé par le Président provincial et Michaël HANSEN (Président à l'époque).

Dès clôture du compte, le trésorier informera les administrateurs provinciaux.

V. Régionales.

Sortie Soumagne R.B.M.

Le secrétaire répondra par voie officielle au courriel du B07 – PC Soumagne quant à sa sortie de la R.B.M. et son éventuelle intégration à la R.L.Sud. (Acceptation de sa sortie mais dépendance des clubs de la R.L. Sud pour son intégration à celle-ci)

VI. Calendrier Fédéral été 2017.

Le P.S. présente le projet de calendrier fédéral été 2017 (**Annexe 5**) proposé par la Présidente sportive fédérale, Françoise DUPONT.

Remarque est faite par le comité sur le fait que certains championnats ne sont pas repris sur cette ébauche de calendrier. Le P.S. en prend bonne note et informe qu'une réunion des P.S. est planifiée au 9/11/2016. Il nous tiendra informé.

VII. Secrétariat.

Reproduction de documents pour les CP's 2017.

Le P.S. informe d'un nouveau système pyramidal pour nos CP's.(un seul tirage pour les équipes). Il en présente une ébauche.

Ce système sera discuté lors de la réunion pour le traitement des « To do list ».

La reproduction des documents pourra se faire en 2017 en fonction également des nouvelles directives fédérales (Eliminatoires CP Doublette et triplète,...)

VIII. TO DO List.

Les « TO DO List Sportive & Administrative » seront traitées par le Président, le P.A., le P.S. et le secrétaire.

La date du 29 novembre 2016 est arrêtée.

Le lieu est encore à déterminer et le Président se chargera de prévenir les intéressés de l'endroit et de l'heure.

A cette fin, le secrétaire enverra aux participants les « To do list » ainsi que les documents y afférents pour la préparation de cette réunion.

IX. Coupe 2016 - 2017.

Tous les résultats traités par le responsable sont publiés régulièrement sur le site de province par le secrétaire.

Un courrier pour l'organisation de la journée finale de la coupe de province sera envoyé aux clubs début 2017.

L'affiche de cette organisation sera réalisée, publiée sur le site provincial et envoyée à tous les clubs de la province par le secrétariat dès que le club organisateur aura été désigné et que les clubs qualifiés seront connus.

Le secrétaire informe que les listes des 13 joueurs et joueuses des clubs liégeois susceptibles de participer à la Coupe des clubs francophones(fédéral) ont été reçues et envoyées à la P.S. fédérale, au Président Fédéral, au secrétariat fédéral ainsi qu'aux 3 présidents provinciaux.

Le secrétaire informe également avoir commandé et reçu 20 feuilles de match pour la coupe des clubs francophones. Ces feuilles de match seront envoyées aux clubs qualifiés en fonction du tirage de cette coupe.

XI. Divers.

Une facture pour frais de recommandé (Affaire B41 – PC Moha) est rentrée au trésorier par le secrétaire.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h30.

Prochaine réunion : le 6 décembre 2016 – 19h30 à Herstal.

Rédigé par Fabrice MIGNON
Secrétaire

De: michel Neyman michel.neyman@petanque-liege.be
Envoyé: samedi 22 octobre 2016 11:08
À: luc mutsers; Frank Foulon; Claudy gerard; Fabrice Mignon
Objet: Re: faist de match

Ce n'est pas la première fois que Moha se distingue défavorablement.
Il faut mettre en demeure le club car la répétition de tels faits commence sérieusement à nuire.
L'ivresse, les menaces et les bousculades ne peuvent perdurer même si au BAS on préfère certainement ne plus rien dire que de subir les suites défavorables et démoralisantes de l'affaire GOLOBIC
Je vous propose un recommandé de mise en demeure / mise en garde à monsieur MIGNOLET.
Je demande à Raymond qu'il me communique la feuille de match BAS 1 - MOHA 1 de ce vendredi 21 octobre.

Bien à vous.
Michel

Le 22 octobre 2016 à 08:44, luc mutsers <luc.mutsers@skynet.be> a écrit :

Bonjour,

Ce vendredi je me suis rendu à BAS Seraing pour y jouer un match de championnat.
En temps que membre du comité province je ne peux passer sur des faits que je trouve totalement déplacés et sortant de l'éthique que nous essayons de montrer.
De fait, j'ai constaté une équipe de Moha 1 qui jouait contre BAS 1 en division 1 dont certains joueurs étaient totalement ivres dès la fin du premier tour il y en avait même un qui dormait sur un bord du comptoir pendant que ces équipiers jouaient le troisième tour. J'ai vu des gestes provocateurs (bousculades) des paroles ne trouvant pas leur place dans un tel endroit et.....
Je ne vois pas le plaisir de jouer dans de telle condition et en plus pour l'adversaire c'est vraiment désolant. Je serais gêné si j'étais à la place du capitaine d'une telle équipe, quel image !!!!
J'ai relaté la situation à Emile qui jouait dans cette équipe, il était dépité et honteux je le comprends.
C'est vrai que le bar doit tourner mais pas à n'importe quel prix.
Je crois que si on veut avoir de la crédibilité, il est temps que de tels faits arrêtent. Il ne doit pas y avoir de la place pour de tels joueurs. Cela ne m'étonne pas que l'image de la pétanque se résume trop souvent à boissons et ivresse, c'est bien dommage.
Je pense, pour ma part, que de tels faits doivent être dénoncés et réprimandés pour commencer par minimum un blâme, avec si besoin, des sanctions financières et sportives en cas de récidives.
Je ne sais ce que vous pensez ?, mais je crois, que notre rôle doit être aussi de constater de tels faits.

En attendant je vous souhaite de passer un bon WE

Sportivement
L. Mutsers



Ougrée, le 25 octobre 2016.

A l'Attention de Monsieur le Président du B41
Monsieur Bernard MIGNOLET
Val Notre-Dame, 373
4520 MOHA.

Référence : e007-2016-chpl

Objet : Comportement équipe 1 « Seniors » - rencontre C.H.P.L. du 21-10-2016.

Monsieur le Président du B41,
Monsieur MIGNOLET,

C'est avec regret que le CHPL vous transmet le présent que vous devez considérer comme une mise en demeure blâmable doublée d'un rappel à la norme puisque ce n'est pas la première fois que votre club ou certains de ses éléments font défavorablement « l'actualité ».

Il nous revient par un de nos administrateurs que les membres, et certains plus que d'autres, de votre équipe 1 seniors, qui se déplaçait au B.A.S. ce vendredi 21 octobre 2016, ont eu un comportement déplacé et surtout inacceptable lors de cette rencontre ; comportement manifestement dû à l'excès d'alcool dont nombre de vos joueurs « souffraient » dès avant la fin du premier tour ; l'un d'entre eux, « très fatigué », dormant même sur le comptoir pendant que ses camarades s'exprimaient lors du troisième tour.

Dans les installations sérésiennes, des comportements excessifs et inadéquats ont pu être constatés comme des paroles et des gestes inopportuns, des bousculades, des attitudes viriles de défi qui n'ont pas place dans le cadre d'un match de championnat.

Quelle image ces joueurs donnent du sport-pétanque !

Quelle belle réputation le club B41 obtient par l'intermédiaire de ces joueurs nuisibles qui entraînent inmanquablement dans leur sillage leurs camarades pour qui le sport-pétanque est et reste un plaisir !

Quels moments désagréables vivent ceux de vos joueurs ou de vos adversaires qui sont ou restent raisonnables !

Quel manque de respect à l'égard de vos adversaires du jour et du club qui vous recevait !

Monsieur le Président, je vous invite d'urgence à faire entendre raison à vos joueurs de manière à ce que de tels comportements ne soient plus à déplorer. Le présent vaut rappel à la norme.



Le CHPL tient à vous informer ou vous rappeler que son organisation hivernale, le championnat d'hiver, est basé sur un contrat, renouvelable annuellement, passé entre le CHPL (qui est une commission du Comité Exécutif Provincial) d'une part et les différents clubs fédérés qui le souhaitent, d'autre part.

Dans ces conditions conventionnelles, le CHPL s'engage à organiser entre les clubs fédérés adhérents un ensemble de rencontres inscrites dans un calendrier officiel, à établir les classements, à désigner les montants et descendants ainsi que les récompenses attribuées. Les clubs s'engagent à respecter les règles fonctionnelles de constitution des divisions, en inscrivant des équipes, en payant une contribution et en respectant le règlement de la compétition.

Nous n'en sommes pas là, c'est clair.

Dans les circonstances liées à l'alcool et aux voies de fait qui s'accumulent depuis plusieurs années et qui perdurent manifestement, le CHPL envisage très sérieusement, et avec regrets, de ne pas renouveler le contrat souscrit avec le B41 pour la saison prochaine ; voire même envisage d'exclure l'équipe « Moha 1 seniors », dont la liste des joueurs a été relevée, de la compétition actuelle.

Je vous informe, Monsieur le Président, que le CHPL débattrà plus avant de ce point « Moha 1 » lors de sa prochaine réunion, le 07 novembre prochain à Herstal au PC Vottem. Si vous souhaitez vous exprimer, un espace d'audition sera prévu à l'agenda et votre intervention sera insérée dans le PV de séance.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Président MIGNOLET, en l'assurance de notre parfaite considération.

Pour le CHPL,
Claudy GERARD,
Président de province.

P.O.
Fabrice MIGNON
Secrétaire



Moha, le 4 novembre 2016

Concerne : Courrier CHPL du 25 octobre 2016.

Référence : e007-2016-chpl

Monsieur le président,

Monsieur le secrétaire,

Suite à votre courrier daté du 25 octobre, le comité du PC Moha a entendu les joueurs de l'équipe 1 seniors ce vendredi 28 octobre et s'est réuni en séance extraordinaire ce jeudi 3 novembre, séance à laquelle le responsable de l'équipe a de nouveau été entendu.

A l'issue de cet entretien, le comité a décidé de suspendre son joueur pour deux rencontres. Cette suspension sera effective pour les matchs joués les 18 et 25 novembre prochains.

Nous regrettons toutes fois que le comportement de l'un ou l'autre joueur soit, dans votre chef, assimilé aux quelques 120 membres que compte notre club.

Ce courrier est à présenter lors de votre réunion du 7 novembre.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs le président et secrétaire, nos sentiments sportifs les plus sincères.

Pour le B41

Le secrétaire

Jean-Luc GENICOT

Annexe 4.

De: Fabrice Mignon <fabrice.mignon@petanque-liege.be>

Envoyé: mardi 4 octobre 2016 11:40

À: b02@fbfp.be; b03@fbfp.be; b04@fbfp.be; b05@fbfp.be; b06@fbfp.be; b07@fbfp.be; b08@fbfp.be; b09@fbfp.be; b10@fbfp.be; b12@fbfp.be; b13@fbfp.be; b15@fbfp.be; b16@fbfp.be; b17@fbfp.be; b20@fbfp.be; b21@fbfp.be; b22@fbfp.be; b23@fbfp.be; b26@fbfp.be; b27@fbfp.be; b28@fbfp.be; b30@fbfp.be; b34@fbfp.be; b37@fbfp.be; b40@fbfp.be; b41@fbfp.be; b43@fbfp.be; b45@fbfp.be; b49@fbfp.be

Cc: claudy.gerard@petanque-liege.be; frank.foulon@petanque-liege.be; jean_luc.gerard@petanque-liege.be; louis.bebermans@petanque-liege.be; luc.mutsers@petanque-liege.be; martine.loneux@petanque-liege.be; michael.hansen@petanque-liege.be; michel.neyman@petanque-liege.be; raymond.heylingen@petanque-liege.be; willy.abeels@petanque-liege.be

Objet: Formulaire Interpellation - FBFP-Province de Liège

Pièces jointes: e008-2016a courrier formulaire interpellation club.pdf; Formulaire INTERPELLATION CEP pour club.pdf

Importance: Haute

A tous les Dirigeants et Responsables des clubs de la province de Liège,

Vous trouverez en attache le nouveau formulaire d'interpellation mis en place par le C.E.P. lors de sa séance du 3 octobre 2016 ainsi qu'un courrier vous informant de la procédure à suivre.

Bien à vous,

Pour le C.E.P.,

Fabrice Mignon

Secrétaire

FBFP-Province de Liège

Herstal, le 4 octobre 2016.

Aux Responsables et Dirigeants
des clubs
de la province de Liège

Objet : Formulaire d'introduction d'une proposition ou d'une interpellation
à l'Assemblée Ordinaire / Extraordinaire provinciale.

Référence : e008-2016a

Mesdames et Messieurs les Présidents et Secrétaires,

Depuis un certain temps, à l'occasion des assemblées, le Comité et les participants ont pu constater une certaine dissension entre certains membres actifs et l'instance au sujet des interpellations que les uns avancent avoir déposées et que les autres disent ne pas avoir reçues ou encore parce que la réunion du jour n'est pas la « bonne ».

Il est bien évident que le Comité ne saurait apporter dans l'instant une réponse raisonnable et réfléchie à une question qui touche (souvent) au fonctionnement même de ses activités ou aux règles qui les guident.

Pour éviter ces divergences et être en même temps sur la « même longueur d'onde », le Comité a décidé de mieux formaliser les interpellations que les représentants des clubs soulèvent.

Dorénavant, les interpellations pour l'assemblée annuelle de janvier devront parvenir à la Province avant le 05 décembre précédent, sur le formulaire aménagé qui figure sur le site de notre province.(menu « Documents utiles »)

Dans ces circonstances, les interpellations soulevées feront l'objet d'un point à l'ordre du jour et une documentation d'information pourra éventuellement accompagner la convocation pour l'assemblée. Le secrétaire de province recevra vos courriers par la poste ou par mail (avec une préférence pour ce dernier moyen bien plus adéquat et plus rapide) et en accusera réception.

Ce formulaire spécifique pourra aussi servir pour des sujets examinés ou à examiner par les différentes autres assemblées où nous nous côtoyons, voire pour les réunions plus privées de l'instance provinciale si d'aventure une proposition favorable ou d'intérêt général était soulevée. Une exception à ce principe d'interpellation :

Les courriers d'un auteur inconnu ; les courriers inadéquats, inadaptés ou injurieux ; les courriers sans informations suffisantes ne seront pas pris en compte et si possible renvoyés à l'émetteur. Les insanités pourront faire l'objet d'une plainte au disciplinaire.

Recevez Mesdames et Messieurs les Présidents et Secrétaires, nos salutations sportives.

Pour le Comité Exécutif Provincial :

Le Président :
Claudy GERARD

Le Secrétaire :
Fabrice MIGNON



COMITE EXECUTIF DE LA PROVINCE DE LIEGE
SEANCE DU 03 OCTOBRE 2016.

OBJET : FORMULAIRE D'INTRODUCTION D'UNE PROPOSITION OU
D'UNE INTERPELLATION A L'ASSEMBLEE ORDINAIRE /
EXTRAORDINAIRE PROVINCIALE

Identification du demandeur(s) :

Club ou association de clubs :

Matricule(s) :

Représentant : **Nom** :

Prénom :

Fonction :

Adresse mail :

Cadre de l'interpellation : Administratif – Disciplinaire – Financier – Sportif (*)

Matière(s) concernée(s) : AMENDEMENT / ADAPTATION / NOUVEAUTE (*)

Sujet de l'intervention :

Règlement en cause : / A CRÉER / AUTRE (définir) (*)

Article(s) dont il est question :

Contextes et explications quant à l'interpellation ou la proposition :**Proposition de changement :****Nombre d'annexes jointes :****N.B. :**

**Ce courrier, pour être reçu lors de l'assemblée annuelle ordinaire qui se tient habituellement le 3^{ème} ou le 4^{ème} W-E de janvier, doit impérativement parvenir au secrétariat provincial avant le 05 décembre précédent.

**Pour les assemblées extraordinaires éventuelles, il suffit que ce courrier soit en possession du secrétariat provincial au moment où les convocations sont envoyées ; un mailing d'information étant transmis aux clubs affiliés dans le même temps que la décision de la tenue prochaine d'une réunion.

**Pour les autres réunions ordinaires et non publiques, le C.E.P. appréciera du fond du courrier et un suivi sera apporté à l'émetteur pour autant que l'écrit ne soit pas inadéquat ou injurieux.

**Le courrier est à transmettre au secrétaire de province, rue de l'Etang, n° 138 à 4102 Ougrée (pour la voie postale) ou à « secretariat@petanque-liege.be » par mail.

Date et signature du déposant :

(*) Biffer les mentions inutiles

**PROCEDURE INTERNE SUITE A UNE INTERPELLATION D'UNE INSTANCE
PROVINCIALE**

Date et heure de réception du courrier :

Moyen de transmission utilisé :

Présentation à l'ordre du jour du C.E.P. réuni en date du :

Eventuellement nouvelle présentation du courrier le :

Avis du C.E.P. : FAVORABLE / OPPOSITION / SOLUTION AUTRE

Arguments développés :

Autre proposition du C.E.P. :

Texte du C.E.P. :

Décision de l'assemblée en date du :

*Voix pour la proposition de changement :

voix « pour » :

voix « contre » :

voix non comptées :

XX

Eventuellement :

*Voix pour la proposition de modification // nouvelle déposée :

*Voix pour la (contre)proposition éventuelle du C.E.P. :

Autres avis / proposition / véto de la Fédération Belge Francophone :

Conclusion :

Annexe 5.

MOIS	DATE	PRECISIONS	ATTRIBUES	DATES A CONFIRMER	TOUR CYCLIQUE
AVRIL	samedi 1				
	dimanche 2				
	samedi 8				
	dimanche 9				
	samedi 15	week-end de Pâques	Championnat du Monde à Gand		
	dimanche 16				
	lundi 17				
	samedi 22			CFD Jeunes	Prov. Liège
	dimanche 23				
	samedi 29				
dimanche 30			CI Provinces		
MAI	lundi 1				
	samedi 6		National du Hainaut		
	dimanche 7				
	samedi 13				
	dimanche 14			CFD	Prov. Namur
	mercredi 17			CFI Vétérans	Prov. Hainaut
	samedi 20				
	dimanche 21			CFT	Prov. Liège
	jeudi 25	Ascension			
	samedi 27			CFDM	Prov. Luxembourg
dimanche 30					
JUN	samedi 2	week-end de la Pentecôte			
	dimanche 4			CBD	Prov. Hainaut
	lundi 5				
	samedi 10				
	dimanche 11			CBT	
	mercredi 14			CBI Vétérans	Prov. BWBC
	samedi 17				
	dimanche 18				
	samedi 24			4 Fédérations	PFV
dimanche 25					
JUILLET	samedi 1				
	dimanche 2				
	samedi 8		International des Jeunes ???		
	dimanche 9				
	samedi 15		National de Woluwé		
	dimanche 16				
	vendredi 21	Fête Nationale			
	samedi 22				
	dimanche 23				
	samedi 29				
dimanche 30					
AOUT	samedi 5				
	dimanche 6				
	samedi 12				
	dimanche 13				
	mardi 15	Assomption			
	samedi 19				
	dimanche 20				
	samedi 26				
	dimanche 27				
SEPTEMBRE	samedi 2				
	dimanche 30			CFI	Prov. BWBC
	samedi 9				
	dimanche 10				
	samedi 16		International de Malmédy		
	dimanche 17				
	samedi 23				
	dimanche 24			CBI	Prov. Namur
samedi 30					